COMMUNE DE MAILLY-LE-CAMP

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Pièce n°4.1. - Plan de zonage
Territoire _ 1/2500

Plan Local d'Urbanisme

Arrêté par délibération en date du

Approuvé par délibération en date du

Le Maire,

Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme
11, rue Pargeau 10000 TROYES
Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53

LEGENDE

Cadastre
- Bâti

zonage
- Limites de zones

Emplacement réservé

Zones humides

Eléments à préserver
- Boisements au titre des Espaces Boisés Classés

Informations diverses
- Secteurs soumis à OAP
- Périmètre inconstructible lié aux ICPE
- Risque remontée d'eau
  Secteurs connus actuellement - Autres secteurs possibles sur le finage.
  Sous-sols interdits

Liste des emplacements réservés

Id	Destination	Superficie_m²	Destinataire
ER1	Création d'une voirie	2 011	Commune

Définition des zones

Ua : zone urbaine à vocation principale d'habitat
Uaj : secteur de fonds de jardins
Um : zone urbaine liée au camp militaire
Uy : zone urbaine à vocation principale d'activité

AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat, composée de deux secteurs
AUa : Secteur à urbaniser dans un premier temps
AUb : Secteur urbanisable lorsque le secteur AUa sera aménagé dans son ensemble

A : zone agricole
Ai : secteur agricole inconstructible

N : zone naturelle